Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/DMC/2020-574** **17/09/2020**

Date de mise en application : 10/09/2020
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 09/10/2020
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Résumé :

Avis de vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France

JO du 10 septembre 2020

Un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région des Hauts-de-France (groupe IV), est susceptible d'être prochainement vacant. Sa résidence administrative est fixée à Amiens (Somme).

Description de la structure et missions principales de l'emploi :

Placé sous l'autorité du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur régional adjoint assiste le directeur pour l'ensemble des missions de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il participe au pilotage et au management de la structure et contribue activement à la définition et à la mise en œuvre de son plan stratégique. Il assure la suppléance du directeur en tant que de besoin. Plus particulièrement, il est chargé de superviser la mise en place et l'activité de 4 postes du Service d'inspections vétérinaires et phytosanitaires aux frontières (SIVEP), dont le déploiement est activement préparé en Hauts-de-France depuis 2018 en prévision des contrôles sanitaires à l'import qui devront être effectués suite au Brexit. D'ici début 2021, 230 ETP agents auront été recrutés et seront mobilisés sur ces missions. Cette mission recouvre des aspects techniques, organisationnels et de gestion de ressources humaines.

Profil recherché :

Une expérience minimale de six ans d'activités professionnelles diversifiées et qualifiantes pour l'exercice des fonctions de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, en situation de management et/ou d'encadrement d'équipes importantes, est requise.

Compétences recherchées :

- bonne connaissance des politiques publiques nationales et communautaires de l'agriculture et des modalités de mise en œuvre par l'Etat et, plus particulièrement, solide connaissance et expériences des politiques sanitaires dans les domaines végétal et animal ;

- capacité à les mettre en œuvre dans un environnement complexe et à négocier ;

- capacités d'analyse de synthèse et de rédaction ;

- connaissance de l'organisation socioprofessionnelle agricole et du fonctionnement de l'Etat déconcentré ;

- capacité à travailler en interministériel et en réseau ; capacité d'animation d'une équipe implantée sur plusieurs sites.

Nature et niveau des expériences professionnelles attendus :

Plusieurs expériences de management de services mettant en œuvre les politiques publiques nationales et communautaires, particulièrement celles en lien avec la santé publique vétérinaire et l'alimentation.
Une expérience professionnelle dans le domaine des inspections sanitaires à l'import constituera un plus.

Conditions d'emploi :

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'Etat régis par le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat. La durée d'occupation de l'emploi est de 4 ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale d'occupation d'un même emploi de 6 ans. La période probatoire est fixée à 6 mois. La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 72 000 euros et 107 000 euros. Un complément indemnitaire annuel sera également versé. Son montant dépend de la manière de servir.

Procédure de recrutement :

L'autorité de recrutement est la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. L'emploi à pourvoir relève de l'autorité de la secrétaire générale.
Le secrétariat général procède à la vérification de la recevabilité des candidatures et en accuse réception.
L'examen des candidatures est confié à une instance collégiale selon les modalités prévues à l'article 6 du décret du 31 décembre 2019 précité.
A l'issue de la procédure, les candidats non retenus sont informés. Les dossiers de candidature sont composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae. Les dossiers doivent être transmis dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'attention de la secrétaire générale, uniquement par voie électronique, à l'adresse dmc.sg@agriculture.gouv.fr.
Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Luc MAURER, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (tél. : 06-11-19-61-92), ou auprès de Mme Claudine LEBON, déléguée à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Formation :

Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire suivront un module de formation adaptée à leur profil.

Références :
Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.
Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de directions de l'Etat.
Décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics.
Arrêté du 6 février 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.